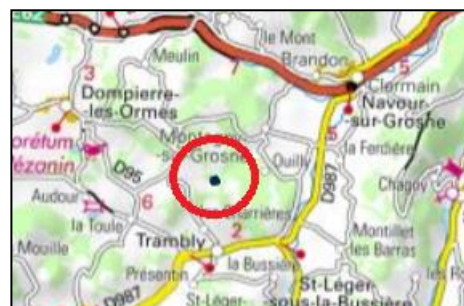


# PROPRIETE DE M. CORNELOUP

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## Article 21-221 / COMMUNE DE TRAMBLY (71)

Vente d'une coupe rase de Chêne  
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges  
 Superficie de la coupe : 0,90 ha  
 Parcelles : A 514 et 515  
 Certification PEFC N° : non



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	30	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Chêne	1	7	15	9	10	3	1	1	47	45,50 m <sup>3</sup>	0,97 m <sup>3</sup>
Châtaignier			1	1	1				3	2,80 m <sup>3</sup>	0,93 m <sup>3</sup>
Merisier				1					1	0,90 m <sup>3</sup>	0,90 m <sup>3</sup>
									<b>51</b>	<b>49,20 m<sup>3</sup></b>	<b>0,96 m<sup>3</sup></b>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 40 58 84 43

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les houppiers ne font pas partie du lot.  
 Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022  
 Distance moyenne de débardage : à étudier  
 Place de dépôt : à étudier

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti  
 Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

